



SIGNATURE DU CONTRAT STIF-SNCF

Le nouveau contrat entre le STIF et SNCF pour la période 2016-2019 a été signé ce mardi 10 novembre 2015 par Jean-Paul Huchon, Président du Conseil du STIF et Président de la Région Ile-de-France, Guillaume Pepy, Président directeur général de SNCF, Sophie Mougard, Directrice générale du STIF et Alain Krakovitch, Directeur général de SNCF Transilien.

■ INVESTISSEMENTS, PRÉSENCE HUMAINE ET QUALITÉ DE SERVICE AU CŒUR DU CONTRAT

Ce sont plus de **9 milliards d'euros** que le STIF versera à l'entreprise sur la période du contrat pour réaliser les services de transports pendant les 4 prochaines années et mettre en œuvre les investissements.

- Avec les subventions supplémentaires du STIF, de la Région Ile-de-France, de l'Etat et des collectivités locales **ce sont 3,8 milliards d'euros d'investissements** pour accélérer le renouvellement et la modernisation du matériel roulant et pour les gares d'Île-de-France.
- **Des services en plus** en termes notamment de sécurité et **de présence humaine dans les gares**. Au total, ce sont près de **240 agents en plus** (SUGE, agents en gare) et **50 médiateurs supplémentaires** afin d'augmenter la présence humaine et le niveau de sécurité sur l'ensemble du réseau.
 - dans toutes les grandes gares (représentant 85% des voyageurs), la présence humaine est effective jusqu'au dernier train. Dans les plus petites gares, les plages d'ouverture restent inchangées, mais le service est renforcé en soirée grâce à la présence d'équipes mobiles attirées à 4 à 6 gares maximum,
 - grâce à un nouveau système de supervision, les équipements facilitant l'accessibilité des gares (escaliers mécaniques, ascenseurs) seront pilotés à distance, leur garantissant ainsi une meilleure disponibilité,
 - les personnes à mobilité réduite pourront bénéficier d'une assistance sans réservation préalable de 6h30 à 20h00 sur toutes les gares SNCF rendues accessibles (87 aujourd'hui, 189 en 2019).
- Un déploiement de **l'information voyageur en temps réel**, tout mode et transporteur confondu et sur tous les quais et dans toutes les gares.
- Des mécanismes incitant l'entreprise à produire **une offre au plus près des voyageurs** et notamment :
 - une meilleure information sur les modifications de desserte des trains en cas de perturbations,
 - un suivi plus fin de la ponctualité, avec une incitation financière calculée mensuellement sur toutes les lignes et une information sur la distinction heures de pointes et heures creuses,
 - une meilleure prise en compte de la notion de « branche » pour le calcul de la ponctualité pour se rapprocher du vécu des voyageurs.
- **Une meilleure coordination avec SNCF Réseau** afin que les travaux nécessaires soient menés en anticipant plus finement les moyens nécessaires à la prise en charge des voyageurs (interruption de trafic et substitution).

CONTACTS PRESSE

- STIF : Guillaume Autier : 01 82 53 81 05 / guillaume.autier@stif.info
- SNCF : Ghislaine Collinet - 01 85 56 50 26 / ghislaine.collinet@sncf.fr